

«L'impact» du parc éolien en vidéo

Paysage Libre Suisse publie une vidéo illustrant «l'impact paysager» du parc de La Sonnaz. Groupe E réagit



Le projet dit Les Collines de La Sonnaz prévoit d'ériger de 6 à 8 éoliennes entre Belfaux, Misery-Courtion, La Sonnaz et Courtepin, dont certaines dans la forêt.



NICOLE RÜTTIMANN

La Sonnaz Sur l'air du *Pays de mon enfance* s'ouvre une vue de la ville de Fribourg et en arrière-plan 8 éoliennes se profilant. La vidéo s'élève les montrant en forêt et près des habitations balayées par l'ombre, puis les flashes nocturnes des éoliennes. Réalisée par Paysage Libre Suisse, Fédération suisse pour une politique raisonnable de l'énergie et de l'aménagement du territoire, la vidéo veut montrer «l'impact paysager» du parc Les

Collines de La Sonnaz, projet de 6 à 8 éoliennes érigées entre Belfaux, Courtepin, La Sonnaz et Misery-Courtion. Elle veut «informer sur la réalité d'une centrale dont les conséquences sont passées sous silence par le promoteur, mais qui va fortement toucher toute la région entre Fribourg, Payerne et Morat».

«Au détriment des gens»

Olivier Bays, de l'association Non au parc éolien Les Collines de La Sonnaz, fait écho, relevant le sérieux et le réalisme de la vidéo (lire encadré). «Nous sommes tous pour la transition énergétique mais pas à n'importe quel prix, au détriment de la population! C'est le but du film: montrer l'impact concret sur le cadre de vie.» Et d'énumérer les points qui devraient faire entendre raison au promoteur, l'induire à renoncer à un projet «essentiellement financier».

A commencer par le vent. Celui-ci est faible dans la région, moins de 5 m/s, «chiffres annoncés par le bureau d'ingénieurs mandaté par le canton lui-même et siégeant dans le bâtiment de Groupe E». De plus, le site a été inscrit au Plan directeur cantonal sans mesures sur place. Et de noter que la Confédération ne juge pas de sa qualité, veillant surtout à ce qu'il ne crée pas de conflits avec ses propres intérêts.

Un vent faible implique le choix d'un rotor et de mâts de très grande envergure, en l'occurrence ici deux fois 130 m et six de 148 m, auquel s'ajoute l'hélice et la pale de 69 m. «Tout cela pour une production d'énergie insignifiante représentant 0,0005 fois la consommation d'électricité annuelle en Suisse. Et une éolienne chez nous économise très peu de CO₂, la consommation finale de courant étant quasi décarbonée! La sortie du nucléaire ne passera jamais par les éoliennes, c'est une question d'ordre de grandeur.»

L'autre point concerne l'arrêt des machines lié au passage d'oiseaux migrateurs ou aux projections de glace en hiver. «Leur système de dégivrage n'empêche pas des projections plus petites. Faudra-t-il interdire les chemins, alors que 7 des 8 éoliennes sont prévues en forêt sur un parcours Helsana?» interroge Olivier Bays. Et même si Groupe E parvenait à réduire la taille des engins, flashes, ombres et autres nuisances perdureraient, les éoliennes étant parfois situées à 500 m des habitations.

Densité des habitations

«Le canton a une lourde responsabilité dans sa méthodologie: l'Office de l'environnement pose 12 critères pour ces parcs, mais un seul considère le facteur humain. Si la machine est à 500 m au moins, le site a tous les points. Il faudrait prendre en compte la densité des habitations comme l'ont fait les autres pays où elles sont au-delà d'un km.» Et d'évoquer les économies à réaliser en priorité, la modernisation de l'hydraulique; et le potentiel solaire pour notre pays, plus efficace pour un impact visuel minime.

Si Groupe E «attend le résultat d'une analyse en début de semaine prochaine» pour prendre position sur la vidéo, sa porte-parole Nathalie Salamin répond aux critiques: «Les opposants se basent sur un ressenti, non sur des faits scientifiquement avérés. Nous demandons juste de poursuivre nos analyses pour vérifier dans les faits si les prédispositions du site sont confirmées», des études qui, une fois achevées, permettront aussi de définir le nombre, l'emplacement et le gabarit des éoliennes. Mais d'assurer que «le potentiel de développement de l'énergie éolienne à Fribourg est

considérable. Le canton fait partie, avec Vaud et Berne, des trois cantons les plus intéressants du pays en matière d'énergie éolienne.»

«Selon l'Office fédéral de l'énergie notamment, les vitesses moyennes des vents à 125 m du sol dans la région des Collines de La Sonnaz sont de 5,5 m/s, soit 19,8 km/h. Et la production attendue pour le parc est de 35 GWh/an. Un ménage type consomme 3000 kWh d'électricité par an. En 2019, les 37 machines installées en Suisse ont fourni de l'électricité à 36 500 ménages, selon Suisse-Eole.»

Seuils de bruit stricts

Par ailleurs, Nathalie Salamin livre une indication indirecte sur la taille des éoliennes: «Grâce à l'évolution technologique, avec une hauteur totale de 150 à 200 m, les nouveaux modèles sont en mesure d'utiliser des vents que les précédents ne pouvaient atteindre», il en faut donc moins pour produire autant, note-elle.

Quant aux nuisances pour les riverains, la porte-parole assure que le périmètre d'exclusion répond aux conditions de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit: «Les éoliennes doivent être peu audibles par les riverains. A leur pied, il est toujours possible de s'entretenir normalement sans hausser la voix.» Et les seuils de bruit sont plus stricts la nuit. Quant au risque de projections, il est minime. Au besoin, le système de chauffage est efficace, assure la porte-parole citant des parcs, dont celui du Jura, où il a fait ses preuves.

L'arrêt n'est envisagé que lors de conditions extrêmes, plus rares encore sur le Plateau qu'au Jura (1-2 jours par an). Quant aux volatiles, des études poussées permettront «de définir des mesures, tels que des algorithmes d'arrêt des éoliennes lors des migrations». Mais de souligner se trouver au tout début d'un long processus, au terme duquel, après encore nombre d'études d'impact sur l'humain et l'environnement, le nombre d'éoliennes à installer sera connu et leur production.

Selon Nathalie Salamin, «Groupe E ne bâtira un parc éolien qu'avec l'adhésion de la population», conscient de son impact sur la vie d'une région, mais «convaincu par la nécessité de l'éolien pour compléter le mix énergétique de notre canton».

L'approvisionnement électrique du canton est pour moitié assuré par du courant produit à l'extérieur du canton et de la Suisse, surtout en hiver, dont une partie provient de sources fossiles, d'où le rôle de «décarbonation» assuré par l'énergie éolienne, relève la porte-parole.